

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MAIRIE DE NICE

# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du **Vendredi 28 mars 2008**

---

**PROCES - VERBAL**

---

**CONSEIL MUNICIPAL DE NICE  
séance du vendredi 28 mars 2008**

La séance est ouverte à 9 heures,  
sous la présidence de monsieur Christian Estrosi, maire de Nice.

**M. LE MAIRE.** - Mes chers collègues, avant de commencer notre séance je vous propose de désigner un secrétaire de séance, même quatre secrétaires de séance puisque nous serons amenés à procéder à un certain nombre d'élections à bulletins secrets : par rang d'âge, Mesdemoiselles Ilana Eloit et Véronica Vecchioni, Monsieur Yann Librati et Madame Grégoire. Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Ils sont donc désignés et je demande tout de suite à Ilana Eloit, notre première secrétaire de séance, de bien vouloir procéder à l'appel des membres du conseil.

*Mademoiselle Eloit procède à l'appel des conseillers municipaux.*

**M. LE MAIRE.**- Je vous remercie. Je constate ainsi que le quorum est atteint ; j'ai dénombré huit délégations de :

Mme Janine GILLETTA  
Mme Denise FABRE  
M. Gérard BAUDOUX  
M. Jacques DEJEANDILE  
M. Jacques PEYRAT  
Mme Florence BARALE  
Mme Sophie DUEZ  
M. Richard PAPAZIAN.

En ouvrant cette séance et avant toute chose, je tiens à féliciter trois membres de l'équipe municipale qui, à l'occasion de la promotion de Pâques, ont été promus dans l'ordre de la légion d'honneur en qualité de Chevaliers ; j'adresse au nom de chacun et de chacune ici nos félicitations à Janine Gilletta, Martine Ouaknine et Bernard Baudin. (*Applaudissements*)

Je voudrais aussi au nom de notre conseil les adresser à deux hauts fonctionnaires du département des Alpes-Maritimes : Pierre-Marie Bourniquel, contrôleur général et directeur départemental de la sécurité publique et Madame la commissaire divisionnaire, Sylviane Casanova, qui font partie également de cette promotion.

Mes chers collègues, nous allons bien évidemment, comme cela est prévu à notre ordre du jour, procéder aux désignations dans les différents organismes et commissions où notre conseil doit être représenté.

**DOSSIERS PRESENTES PAR  
MONSIEUR CHRISTIAN ESTROSI,  
MAIRE DE NICE**

**0.1 REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL (retiré).**

**M. LE MAIRE.** - Nous avons au point 1 de l'ordre du jour le règlement intérieur. Je vous annonce le retrait de ce point de l'ordre du jour ; nous aurons l'occasion d'en débattre ultérieurement puisque nous avons un délai de six mois pour le faire.

Je passe donc tout de suite aux points suivants.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, je veux vous préciser qu'un certain nombre de désignations est prévu par scrutin majoritaire à main levée à condition qu'il y ait unanimité et que d'autres délibérations, en revanche, sont obligatoirement à bulletin secret. Au cas par cas, je vous proposerai en fonction des délibérations que vous me fassiez part, hormis pour celles où il y a obligation de vote à bulletin secret, de me faire savoir si vous êtes d'accord pour que nous procédions à main levée.

Avant d'en venir à chacune des délibérations, je tiens à revenir sur les propositions que j'ai tenu à faire à l'opposition dès mon engagement dans la campagne électorale le 21 octobre dernier. J'avais dit très clairement que je souhaitais dans un souci d'abord de transparence de veiller à ce que tous les Niçoises et les Niçois qui avaient pu faire d'autres choix puissent avoir au travers d'un certain nombre de leurs représentants un droit d'expression dans les instances où ils ne l'avaient pas précédemment, de pouvoir y siéger. Je suis désormais le maire de tous les Niçois et je suis donc attaché à ce principe comme je l'ai toujours été tout au long de mon parcours politique.

Nous avons eu un échange lors de la séance d'installation qui suivait la fièvre de la période électorale ; quelques jours se sont écoulés depuis et je veux, avant que nous en venions aux délibérations, renouveler ma proposition de confier à la liste *Changer d'Ere* la présidence de la commission d'appel d'offres, la présidence de la commission des finances et un certain nombre de représentants au sein de la Communauté d'Agglomération Nice Côte d'Azur. C'est pour moi un souci de transparence, un souci de bon fonctionnement de la commission qui va voir passer des centaines de marchés publics au nom de notre municipalité, c'est aussi une garantie d'intégrité et je pense d'ailleurs que les Niçoises et les Niçois ne comprendraient pas, que nous appartenions à un camp ou que nous appartenions à un autre, sur ce dossier en particulier qu'il n'y ait pas une volonté commune de garantir aux Niçoises et aux Niçois cette transparence qu'ils sont en droit d'exiger de

notre part. Je réitère donc cette proposition sachant que pour le reste des organismes, des commissions ou des institutions où notre conseil doit être représenté, il y a là où la proportionnelle est de droit et il y a là où elle n'est pas de droit, mais où j'ai veillé dans les contacts que j'ai eus avec les deux autres listes à ce que chaque fois que le nombre de représentants nous en offrait la possibilité nous puissions accorder des places à chacune des listes et à chacun des futurs groupes. Je dis bien des futurs groupes puisque comme nous ne votons pas notre règlement intérieur ce matin les groupes ne sont pas encore constitués et c'est donc au nom des listes que chacun et chacune pourront s'exprimer.

Après vous avoir dit cela, peut-être que Monsieur Patrick Allemand peut me réitérer la réponse qu'il m'avait faite la dernière fois ou au contraire me faire part de la réflexion de sa liste.

**M. ALLEMAND.**- Monsieur le Maire, lors du premier conseil municipal vous aviez effectivement fait des propositions et je vous avais répondu au nom de la liste *Changer d'Ere* ; je vous avais répondu notamment sur deux points très précis : le refus de la présidence de la commission d'appel d'offres, tout simplement parce que je n'avais aucune garantie sur son fonctionnement et que je ne souhaitais pas —et c'est tout à fait compréhensible pour tous les électeurs de Nice— que nous ayons une présidence minoritaire dans la commission, qui en soit otage et qui, en poussant le raisonnement jusqu'au bout, puisse être amenée à signer des marchés qu'elle n'aurait pas cautionnés. Je le répète car il faut que ce soit très net pour la clarté du débat.

Deuxième chose, je vous avais indiqué par rapport aux premiers échanges que nous avons eus sur la Communauté d'Agglomération Nice Côte d'Azur que nous ne souhaitions pas l'aumône et donc que dans les propositions que vous nous aviez faites, si elles s'avéraient définitives nous n'y siégerions pas.

La semaine passée a porté conseil, nous nous sommes rencontrés, nous avons discuté et nous avons négocié. A l'issue de ces séances de travail, je vous dis au nom de la liste *Changer d'Ere* que nous acceptons la présidence de la commission d'appel d'offres. Nous vous avons proposé la candidature de Mari-Luz Hernandez-Nicaise pour accomplir cette tâche qui est une lourde responsabilité dans une ville comme la nôtre ; elle a l'expérience nécessaire puisqu'elle a déjà siégé à cette commission au mandat précédent et d'ailleurs, vous le savez très bien, elle est à l'origine avec Jean-François Knecht de l'annulation de nombreux marchés. A Nice, les marchés sont traditionnellement très délicats et il n'y a qu'à voir dans un passé récent les nombreuses affaires de corruption qui ont émaillé le mandat précédent.

Je vous le dis, nous acceptons cette présidence pour être en cohérence aussi avec le discours politique que j'ai tenu pendant la campagne électorale. J'avais indiqué que si j'avais été choisi à votre place j'aurais tout mis en œuvre pour nettoyer le système ; j'estime aujourd'hui que les conditions qui nous sont faites pour cette présidence nous donnent toutes les garanties pour son fonctionnement.

Je les indique pour la clarté du débat : premièrement, c'est l'application de la règle proportionnelle comme le veut la loi sur la désignation des 5 membres de la commission d'appel d'offres, mais il y a aussi la délibération qui désigne votre délégation donc la présidence de la commission d'appel d'offres. Cela veut dire très clairement —il faut que les Niçoises et les Niçois le comprennent bien— que vous avez

accepté de ne pas avoir de majorité absolue. A partir de là, cela veut dire qu'en cas d'égalité, et vous le savez comme moi, la voix du président est prépondérante, j'estime donc que là vous avez donné véritablement les moyens efficaces de contrôle à l'opposition sur les marchés. A partir du moment où cette règle est clairement établie, il n'y a aucune raison que l'on refuse cette présidence.

Pour ce qui concerne la CANCA, le pourcentage que nous avons réalisé aux élections nous attribue 5,5 sièges arithmétiquement puisqu'il y a 11 conseillers municipaux *Changer d'Ere* sur 69 et que nous disposons pour représenter la ville de Nice de 35 sièges. La proportionnelle n'existe pas, ce n'est pas la loi, c'est donc le maire qui prend sa décision et sa responsabilité. A six vous auriez fait un geste, à cinq c'est acceptable.

**M. LE MAIRE.**- Vous êtes incorrigible.

**M. ALLEMAND.**- Si vous vous en étiez tenu à votre proposition initiale, on aurait refusé de siéger, très clairement mais, dans ces conditions, j'estime que c'est une négociation politique, que c'est une avancée pour l'opposition puisque nous avons été injustement, en fonction du texte, exclus de la Communauté d'Agglomération au mandat précédent. Là aussi, nous acceptons de rentrer à la CANCA parce que je suis là, et il faut que les Niçoises et les Niçois le sachent également, pour construire une opposition, pour structurer une opposition différente. Nous devons aller à la CANCA et nous irons à la CANCA.

Nous avons également accepté la présidence de la commission des finances dans le droit fil de ce qui se fait à l'Assemblée nationale puisque c'est le socialiste Didier Migaud qui la préside. Là aussi, il faut que nos électeurs comprennent bien le sens de cette décision qui signifie ni plus ni moins que les finances de la municipalité sont placées sous la vigilance de l'opposition.

Enfin, nous avons obtenu l'entrée de l'opposition dans deux lieux éminemment symboliques de la ville de Nice, deux citadelles, dirons-nous, que sont l'OPAC (Côte d'Azur Habitat) et la SEMIACS. Ce sont deux organismes qui jouent un rôle éminemment important au regard du message politique que l'on a fait passer pendant la campagne électorale qui sont : 1, le logement social et 2, les transports en commun. Pour la première fois, l'opposition va, si vous me permettez l'expression, mettre le nez dans les HLM et c'est extrêmement important, je le pense, pour tous les locataires de toutes les cités de la ville qu'il s'agisse des Moulins, de Pasteur, de l'Ariane, des Liserons, de Roquebillière, de Bon Voyage, de la Planas et j'en passe. C'est très important que l'opposition veille désormais au grain au sein du conseil d'administration.

J'ai fait l'intervention globale parce que je ne reprendrai pas la parole sur toutes les délibérations pour vous dire que j'en ai terminé, qu'il s'agit d'une négociation dans laquelle j'ai cherché premièrement à faire respecter l'opposition municipale, deuxièmement à élargir ses champs d'intervention. Vous aviez aussi vos priorités et au final, je le pense, c'est l'intérêt général de la ville qui prévaut. En conséquence, nous voterons toutes ces délibérations.

**M. LE MAIRE.**- Monsieur Patrick Allemand, je veux vous remercier pour votre position. J'ai annoncé très clairement que je voulais faire rentrer Nice

dans le temps du changement et, par votre réponse, vous acceptez tout simplement ce temps du changement que je propose aux Niçoises et aux Niçois.

Je suis convaincu que cet instant marque un tournant majeur dans l'histoire politique de notre ville. Nice, pendant trop d'années, a souffert d'une image déplorable liée à la multiplication des affaires ; votre réponse, notre proposition marque une volonté commune de transparence. Ensemble, nous allons tout simplement tourner une page. Les marchés publics ne peuvent relever du débat public et encore moins de la confrontation. Cette coprésidence en quelque sorte garantira, j'en suis convaincu, une transparence absolue.

Il faudra, ainsi que j'en suis convaincu, revoir dans le détail certaines pratiques et certains modes de fonctionnement. J'ai demandé cette semaine au premier président de la Cour des Comptes, M. Philippe Seguin, la désignation d'un magistrat en charge de la commande publique et surtout de la transparence de la commande publique dans notre maison ; le premier président de la Cour des Comptes, Philippe Seguin, m'a garanti et confirmé que dans les prochains jours il me proposerait un haut magistrat qui prendra sa fonction parmi nous et qui, bien évidemment, travaillera aux côtés de Madame Mari-Luz Hernandez-Nicaise pour l'aider et l'accompagner dans la tâche qui est la sienne ainsi qu'aux côtés de tous les élus qui auront des responsabilités au sein de la commission d'appel d'offres, de la commande publique, voire en charge un certain nombre de dossiers liés à la fois aux travaux et aux finances dans notre commune.

Je veux vous remercier car on ne peut plus pratiquer la politique et l'action publique aujourd'hui comme on les a pratiquées hier et même s'il y a le temps de la confrontation, et il y en aura sûrement et c'est sain pour la démocratie, bien évidemment je ne suis pas là pour vous demander que nous tentions d'être d'accord sur tout même si je suis un homme de compromis et même si je tente jusqu'au bout chaque fois que c'est possible d'essayer de trouver le compromis sur certains dossiers ; je pense que les bonnes idées peuvent émaner de partout et quand les idées sont bonnes, qu'elles viennent d'un côté ou de l'autre, je ne vois pas pourquoi je priverais les Niçoises et les Niçois de les mettre en œuvre. En tout cas, pour moi le premier souci était de garantir cette vision de transparence et d'intégrité.

Vous avez parlé d'autres organismes, vous savez quels sont mes soucis surtout à l'égard de Côte d'Azur Habitat : l'indignité dans laquelle on a laissé y vivre certains de nos concitoyens est quelque part incompréhensible à la fois pour nos concitoyens, les locataires, mais aussi tout simplement de certains acteurs publics et politiques dont j'ai toujours fait partie. Je sais les combats que j'ai eus à livrer pour obtenir avec une participation considérable du Conseil général, vous le savez, pour obtenir une participation de l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine notamment pour les quartiers auxquels vous avez fait référence tout à l'heure face à la précédente municipalité.

On tourne cette page aujourd'hui, on regarde devant, on met un autre mode de gouvernance, un autre mode de relations, on aura nos confrontations et nos désaccords mais ensemble nous allons garantir aux Niçoises et au Niçois cette volonté de transparence et d'intégrité qui peut vous animer et qui n'a cessé de m'animer depuis le 21 octobre où j'ai pris des engagements très clairs devant les Niçoises et les Niçois qui m'ont accordé, ainsi qu'à l'ensemble de ma liste, leur confiance le 16 mars

dernier. Merci en tout cas à vous, Monsieur Allemand, et à l'ensemble des membres de votre groupe.

Monsieur Chauvet.

**M. CHAUVET.**- Monsieur le Maire, les séances du conseil municipal auront tout du moins cet intérêt qu'on y apprend un certain nombre de choses qu'on ne lit pas par ailleurs dans les journaux et que l'on n'entend pas non plus sur les radios et les télévisions. J'apprends aujourd'hui, et c'est une découverte, que des pourparlers ont eu lieu entre vous-même, Monsieur le Maire, et une partie de l'opposition, la liste *Changer d'Ere*. C'est une bonne chose mais c'est une bonne chose qui n'est que partielle car l'opposition ne se limite pas à la liste *Changer d'Ere*, il y a aussi, vous semblez l'oublier ou vous voulez l'oublier, la liste de *l'Entente Républicaine*.

Notre sentiment sur l'ensemble des délibérations était relativement positif et je m'en expliquerai au fur et à mesure que nous avancerons ; une délibération nous décontençait, celle qui est relative à la Communauté d'Agglomération. Pourquoi ? Parce que nous observons qu'alors que l'ensemble des votes proposés à ce conseil l'étaient au scrutin proportionnel, s'agissant de la Communauté d'Agglomération, non, et de fait vous souhaitiez par là exclure la liste *l'Entente Républicaine* de la CANCA. Aujourd'hui, je songe un peu à cette théâtralité ; il y a dans cette salle un certain nombre d'amoureux de l'opéra, je le sais, qui connaissent Puccini et Verdi et qui savent que dans ces pièces de théâtre on pose au 1<sup>er</sup> acte les personnages, on pose le cadre, le lieu et c'est au second acte que se déroule le drame, la tragédie, l'adultère, le meurtre, la trahison. Un autre auteur procède différemment, c'est Shakespeare. En général, dans les œuvres de Shakespeare on ouvre le rideau et immédiatement le drame est sur la scène, on n'attend pas le deuxième acte. Je crois que la façon dont vous procédez relève davantage du théâtre shakespearien que du théâtre italien que j'évoquais à l'instant.

Nous le savons, nous allons être exclus par le procédé de vote de la Communauté d'Agglomération, et quand je dis nous, ce sont 32 000 électeurs que de toute évidence vous refusez de prendre en considération. J'ai coutume d'écouter ce que dit votre adjoint aux sports, M. Veissière, à la télévision et je l'ai entendu dire à juste titre et à diverses reprises : « *Il y a la règle, c'est vrai, mais il y a aussi l'esprit de la règle* » et je crois pouvoir dire qu'en démocratie l'esprit est plus important encore que la règle ». Les institutions, Monsieur le Maire, valent essentiellement par l'état d'esprit de celles et ceux qui sont chargés de les animer et il me semble que dans cette délibération relative à la CANCA, par le procédé de scrutin que vous proposez, vous ne rejoignez pas les déclarations que vous aviez faites pendant votre campagne électorale et que j'ai sous les yeux : « *Un esprit de dialogue et de générosité* » mais vous ne disiez pas à l'époque « une générosité sélective », « *Ensemble, disiez-vous, nous devons faire gagner Nice* » et sur la profession de foi entre les deux tours vous écriviez : « *A ceux qui auraient fait un autre choix (ceux que nous représentons aujourd'hui), je veux dire ma volonté déterminée d'être un maire qui rassemble et qui fédère* ». Alors, vouliez-vous dire qui rassemble tous les Niçois et toutes les Niçoises ou vouliez-vous dire simplement qui rassemble une partie du peuple Niçois ?

Monsieur le Maire, cette délibération sur la CANCA ne reçoit pas, c'est évident, notre agrément et je tenais à vous faire part de nos vues. Pour terminer, je

vous dirai que nous sommes tout de même, me semble-t-il, entre gens éclairés par l'expérience et je vous demande de prendre le temps, à tout le moins quelques minutes de réflexion, parce que ce n'est que lorsque l'on se met d'accord sur ce qui est connu, comme la règle du jeu, que l'on peut envisager pour les six ans à venir de vouloir marcher sinon ensemble, Monsieur le Maire, à tout le moins de vouloir marcher dans de bonnes conditions de coopération dans l'intérêt bien compris de l'ensemble des Niçois, en ce compris les 32 000 électeurs qui se sont portés sur la liste de *l'Entente Républicaine* dont le chef de file est Maître Jacques Peyrat.

Monsieur le Maire, vous avez lancé un coup d'essai, il vous appartient dans quelques minutes de faire que ce coup d'essai ne se transforme pas en un coup tout simplement mais qu'il se transforme en un coup de maître ; c'est la raison pour laquelle, lorsque sera évoquée la délibération relative à la CANCA, nous maintenons notre souhait de voir que le scrutin se déroule au scrutin proportionnel. Je vous remercie de votre attention.

**M. LE MAIRE.**- Monsieur Chauvet, je vous remercie. Vous avez parlé de Puccini, vous avez parlé de Gilles Veissière, de la règle et de l'esprit de la règle ; vous avez beaucoup parlé d'esprit de générosité, de dialogue qui est ma référence, c'est vrai, de main tendue, de réconciliation.

Je n'ai jamais manqué à cette exigence en ce qui me concerne mais vous ne pouvez pas me parler de générosité et de dialogue face à celui dont vous avez rappelé le nom, qui est votre chef de file, qui dit publiquement alors que j'ai de l'estime pour beaucoup d'entre vous ici, voire presque pour l'unanimité —allez, pour l'unanimité, je vous respecte et j'ai de l'estime pour chacun d'entre vous— et j'ai beaucoup d'estime pour Monsieur Allemand, il me semble avoir entendu sur une chaîne de télévision que mon prédécesseur n'avait aucune estime pour moi. Tout le monde a vu devant les objectifs son refus de serrer la main tendue devant ces milliers de noms gravés sur notre monument aux morts qui sont tombés au Chemin des Dames ou dans les tranchées à Verdun et qui font partie de l'histoire de notre ville.

On voit bien que nous sommes dans des relations bien différentes et vous réclamez simplement aujourd'hui, Monsieur Chauvet, ce que vous avez refusé à d'autres hier. C'est une incompréhension pour moi ! Pourquoi réclamer aujourd'hui ce que vous n'avez pas accepté pendant six ans de donner aux autres ? Il semble que vous êtes mal placés pour le réclamer.

J'ai toujours dit simplement les choses et en termes d'état d'esprit, oui, et en termes de volonté de rassembler les Niçoises et les Niçois, mais je ne peux le faire qu'avec des hommes et des femmes qui sont animés par ce respect et cette estime respective et pas avec ceux qui n'ont cessé au cours des années écoulées d'avoir une attitude de rejet, de refus, et qui même au lendemain de l'élection plutôt que d'admettre la volonté des Niçois qui se sont exprimés démocratiquement refusent encore cette main tendue.

Je reste fidèle à mon état d'esprit et je pense que les Niçoises et Niçois se reconnaîtront parfaitement à travers cette démarche et je suis même convaincu que s'ils avaient à s'exprimer dimanche prochain ils ne s'exprimeraient déjà plus de la même manière, voyez-vous.

Je veillerai à ce que vous soyez présents dans un certain nombre d'organismes mais là où vous n'avez pas estimé hier devoir confier à d'autres ce qui aurait été juste, même si ce n'était pas la loi, il n'y a pas de raison que vous le réclamiez aujourd'hui. Voilà donc quelle est ma décision.

J'en viens maintenant à la seconde partie de notre ordre du jour : les désignations.

**0.7 COMMISSION DES NOMS DE RUES - FIXATION DU NOMBRE DES MEMBRES - DESIGNATIONS DES MEMBRES.**

**M. LE MAIRE.**- Pour la délibération n°0.7, je vous rappelle que les désignations peuvent se faire au scrutin majoritaire à main levée si vous en êtes d'accord à l'unanimité. Y a-t-il une opposition ? [Non].

S'agissant de la commission des noms de rues, la fixation et la désignation des membres, je vous propose, mes chers collègues, de fixer à 15 le nombre des membres et de procéder à leur désignation en respectant la composition pluraliste des membres du conseil municipal qui aboutit à la représentation suivante :

Liste <i>Nice Ensemble</i>	11 élus
Liste <i>Changer d'Ere</i>	2 élus
Liste <i>Entente Républicaine</i>	2 élus.

Sont proposés :

Liste *Nice Ensemble* : M. VEROLA, Mme MARLAND-MILITELLO, M. MILLE, Mme FABRE, M. GIAUME, Mme GILLETTA, M. AZINHEIRINHA, Mme KASSIGHIAN, M. RABUT, Mme AMESLAND, M. DEJEANDILE.

Liste *Changer d'Ere* : M. LIBRATI, Mlle GAZIELLO.

Liste *Entente Républicaine* : M. MARI, Mme SALICETI.

**M. LE MAIRE.** - Je sou mets ce projet au vote

**Mme MATRINGE.**- Monsieur le Maire, excusez-moi, nous avons compris qu'il y avait trois personnes pour nous et c'est pour cela que j'étais candidate à la commission des noms de rues ; je vous demande deux minutes afin que l'on réfléchisse, c'est possible ?

**M. LE MAIRE.**- A la proportionnelle, c'était deux et deux.

**M. ALLEMAND.**- Je souhaiterais enlever Mademoiselle Gaziello et mettre Madame Matringe à la place.

**M. LE MAIRE.**- J'enregistre que sur la commission des noms de rues, pour la liste *Changer d'Ere* en lieu et place de la candidature de Mlle Emmanuelle Gaziello vous proposez le nom de Mme Matringe, c'est cela ?

**M. ALLEMAND.**- Oui, c'est cela.

**M. LE MAIRE.**- Le rapport n°0.7 est donc ainsi adopté. Je vous remercie.

***La délibération n°0.7 ainsi modifiée, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

## **0.8 ORGANISMES EXTERIEURS - DESIGNATION DES MEMBRES**

**M. LE MAIRE.**- Pour le rapport n°0.8, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, les désignations prévues peuvent se faire au scrutin majoritaire à main levée si vous en êtes d'accord à l'unanimité. Y a-t-il une opposition ? [Non].

Réseau français des villes-santé de l'organisation mondiale de la santé (O.M.S.) - 1 représentant : M. Marouane BOULOUHDNINE.

Côte d'Azur Habitat – 7 représentants au conseil d'administration : Mme Dominique ESTROSI-SASSONE, M. Eric CIOTTI, M. Alain PHILIP, M. Philippe PRADAL, M. Benoît KANDEL, Mme Joëlle MARTINAUX et M. Paul CUTURELLO.

Commission d'attribution des prêts fonds solidarité habitat dans le cadre de l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) du quartier Pasteur – 1 titulaire : Mme Dominique ESTROSI-SASSONE et 1 suppléant : Mme Fatima KHALDI.

Association « Nice Côte d'Azur, capitale européenne de la culture » - 9 membres du conseil municipal à l'assemblée générale : M. Bernard ASSO, Mme Muriel MARLAND-MILITELLO, M. Raoul MILLE, M. Gérard BAUDOUX, M. Jean-Marc GIAUME, Mme Frédérique GREGOIRE, Mme Sophie DUEZ, Mme Micheline BAUS et M. Jean-Claude MARI.

Syndicat intercommunal de l'hippodrome de Nice Côte d'Azur – 2 représentants au comité : Mme Dominique ESTEVE-BAZZINI et M. Gilles VEISSIERE.

Syndicat intercommunal à vocation multiple pour la promotion du quartier de l'Abadie – 2 titulaires au comité : M. Rudy SALLES, Mme Fatima KHALDI et 2 suppléants : M. Philippe SOUSSI et Mme Christiane AMESLAND.

Syndicat mixte pour l'aménagement du barrage Var-Esteron – 4 titulaires au comité : M. Joseph CALZA, Mme Dominique ESTEVE-BAZZINI, M. Jean ICART, M. Alain PHILIP et 4 suppléants : Mme Emmanuelle BIHAR, M. Bernard BAUDIN, Mme Pascale FERRALIS et Mme Françoise MONIER-PIERRE.

Syndicat mixte Méditerranée-Alpes (S.Y.M.A.)- 3 titulaires au comité : M. Jean ICART, M. Eric CIOTTI, M. Philippe PRADAL et 3 suppléants : M. Bernard BAUDIN, M. Alain PHILIP et M. Christian TORDO.

Syndicat intercommunal des Paillons – 2 titulaires au comité : M. Pierre-Paul LEONELLI, Mme Fatima KHALDI et 2 suppléants : M. Bernard BAUDIN et Mme Andrée ALZIARI-NEGRE.

Syndicat mixte d'études de la basse vallée du Var – 1 titulaire : M. Eric CIOTTI et 1 suppléant : M. Bernard BAUDIN.

Association « Val d'Azur » - 1 représentant : Mme Dominique ESTROSI-SASSONE.

Office du tourisme et des congrès de Nice – 11 titulaires au comité de direction : M. Christian ESTROSI, Mme Dominique ESTEVE-BAZZINI, Mlle Véronica VECCHIONI, Mme Denise FABRE, M. Benoît KANDEL, M. Christian TORDO, M. Philippe SOUSSI, M. Rudy SALLES et M. Yann LIBRATI, Mme Michèle MATRINGE et M. Jean-Claude MARI et 11 suppléants : Mme Nadia LEVI, M. Gilles VEISSIERE, M. Jean-Marc GIAUME, Mme Muriel MARLAND-MILITELLO, M. Daniel BENCHIMOL, Mme Françoise MONIER-PIERRE, Mme Christiane AMESLAND, Mme Andrée ALZIARI-NEGRE et M. Rémi GAECHTER, M. Robert INJEY et M. Maurice ALBERTI.

Société d'économie mixte intercommunale pour l'amélioration de la circulation et du stationnement (SEMIACS) – 5 représentants au conseil d'administration : M. Eric CIOTTI, M. Jean ICART, M. Philippe PRADAL, M. Benoît KANDEL et Mme Emmanuelle GAZIELLO et 1 représentant à l'assemblée générale : M. Jacques DEJEANDILE.

Société d'économie mixte du marché d'intérêt national de Nice (SOMINICE) – 3 représentants au conseil d'administration : M. Bernard BAUDIN, M. Auguste VEROLA, M. Alain PHILIP et 1 représentant à l'assemblée générale : Mme Florence BARALE.

Société d'économie mixte de réhabilitation de la ville de Nice (S.O.R.E.H.A.)- 1 représentant à l'assemblée générale dans le cadre de la procédure de liquidation amiable : Mme Martine OUAKNINE.

Caisse de crédit municipal de Nice – 5 représentants au conseil d'orientation et de surveillance, le président de droit étant le Maire : M. Christian TORDO, M. Philippe PRADAL, M. Gérard BAUDOUX, M. Yann LIBRATI et Mme Brigitte TANAUJI-DAHAN.

Association des maires des grandes villes de France – 1 représentant à l'assemblée générale : Mme Dominique ESTROSI-SASSONE.

***La délibération n°0.8, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

## **0.9 COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES - CREATION ET DESIGNATION DES MEMBRES.**

**M. LE MAIRE.** - Pour ce rapport n°0.9, y a-t-il une demande de scrutin secret ? [Non]. C'est donc à main levée pour les commissions municipales permanentes, leur création et la désignation des membres.

**M. ALLEMAND.**- Simplement pour vous confirmer que dans la première commission « Culture, sport, tourisme, événementiel », M. Robert INJEY est en quatrième position.

**M. LE MAIRE.**- D'accord. Je vous précise que je vous propose la création de quatre commissions :

- **COMMISSION 1 : CULTURE, SPORT, TOURISME, EVENEMENTIEL**  
(Domaines de compétence : Culture, Sport, Animation et Loisirs, Evénementiel, Tourisme)

- **COMMISSION 2 : JEUNESSE, COHESION SOCIALE, PROXIMITE**  
(Domaines de compétence : Education, Petite Enfance, Logement, Action sociale, Solidarités, Santé, Politique de la ville et habitat, Jeunesse et associations, Population)

- **COMMISSION 3 : FINANCES**  
(Domaines de compétence : Finances, Administration générale)

- **COMMISSION 4 : AMENAGEMENT URBAIN ET DEVELOPPEMENT DURABLE**  
(Domaines de compétence : Domaine communal et Affaires Foncières, Urbanisme, Travaux, Sécurité, Gestion de la voie publique, Circulation, Stationnement, Espaces verts et espaces naturels, Environnement, Aménagement du territoire)

Je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces quatre commissions : pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Ces quatre commissions sont ainsi constituées.

Je vous propose maintenant de procéder à la désignation des élus qui vont siéger au sein desdites commissions, ce qui nous donne, en respectant la composition pluraliste des membres du conseil municipal :

Liste <i>Nice Ensemble</i> :	17 élus
Liste <i>Changer d'Ere</i> :	4 élus
Liste <i>Entente Républicaine</i> :	3 élus

J'ai reçu les propositions suivantes :

**COMMISSION 1 : CULTURE, SPORT, TOURISME, EVENEMENTIEL**

Mme Christiane AMESLAND, M. Lauriano AZINHEIRINHA, M. Gérard BAUDOIX, Mme Maty DIOUF, Mme Dominique ESTEVE-BAZZINI, Mme Denise FABRE, M. Jean-Michel GALY, M. Jean-Marc GIAUME, Mme Annie KASSIGHIAN, Mme Muriel MARLAND-MILITELLO, M. Raoul MILLE, Mme Agnès RAMPAL, M. Philippe SOUSSI, M. Rudy SALLES, Mlle Véronica VECCHIONI, M. Gilles VEISSIERE, M. Auguste VEROLA.

Mme Sophie DUEZ, M. Rémi GAECHTER, Mme Frédérique GREGOIRE, M. Robert INJEY,

M. Maurice ALBERTI, M. Richard PAPAZIAN, M. Jean-Claude MARI.

**COMMISSION 2 : JEUNESSE, COHESION SOCIALE, PROXIMITE**

Mme Andrée ALZIARI-NEGRE, M. Lauriano AZINHEIRINHA, M. Daniel BENCHIMOL, M. Marouane BOULOUDHNINE, M. Joseph CALZA, M. Jacques DEJEANDILE, Mme Maty DIOUF, Mlle Ilana ELOIT, Mme Dominique ESTROSI-SASSONE, Mme Pascale FERRALIS, Mme Sandrine FILIPPINI, Mme Fatima KHALDI, Mme Joëlle MARTINAUX, Mme Françoise MONIER-PIERRE, Mme Catherine MOREAU, M. Philippe SOUSSI, M. Auguste VEROLA.  
M. Abderrazak FETNAN, M. Patrick ALLEMAND, Mme Sophie DUEZ, M. Robert INJEY,  
M. Maurice ALBERTI, Mme Micheline BAUS, Mme Hélène SALICETI.

**COMMISSION 3 : FINANCES**

M. Christian TORDO, M. Philippe PRADAL, M. Eric CIOTTI, M. Bernard ASSO, M. Alain PHILIP, M. Gilles VEISSIERE, M. Bernard BAUDIN, Mme Françoise MONIER-PIERRE, M. Pierre-Paul LEONELLI, Mme Martine OUAKNINE, Mme Janine GILLETTA, Mme Agnès RAMPAL, Mme Nadia LEVI, M. Gérard BAUDOUX, M. François RABUT, Mme Florence BARALE, Mme Véronique PAQUIS.  
M. Yann LIBRATI, M. Patrick ALLEMAND, Mme Michèle MATRINGE, Mlle Emmanuelle GAZIELLO,  
M. André CHAUVET, Mme Anne RAMOS, Mme Brigitte TANAUJI-DAHAN.

**COMMISSION 4 : AMENAGEMENT URBAIN ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

Mme Andrée ALZIARI-NEGRE, M. Bernard ASSO, M. Bernard BAUDIN, Mme Emmanuelle BIHAR, M. Joseph CALZA, M. Eric CIOTTI, Mme Dominique ESTEVE-BAZZINI, Mme Dominique ESTROSI-SASSONE, Mme Sandrine FILIPINNI, M. Jean ICART, M. Pierre-Paul LEONELLI, Mme Catherine MOREAU, Mme Martine OUAKNINE, M. Alain PHILIP, Mme Agnès RAMPAL, M. Rudy SALLES, Mme Janine GILLETTA.  
Mme Mari-Luz HERNANDEZ-NICAISE, M. Paul CUTURELLO, M. Abderrazak FETNAN, Mlle Emmanuelle GAZIELLO,  
Mme Anne RAMOS, Mme Micheline BAUS, Mme Hélène SALICETI.

*La délibération n°0.9, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

**0.3 COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – DESIGNATIONS DES MEMBRES.**

**M. LE MAIRE.**- Nous passons maintenant à une série d'élections qui doivent se faire au scrutin à la proportionnelle au plus fort reste, le vote devant se faire impérativement à bulletins secrets conformément au code des collectivités territoriales.

Je vous propose, mes chers collègues, de procéder par un vote à bulletins secrets sans panachage ni vote préférentiel à la désignation de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants de la commission d'ouverture des plis de délégation de service public à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Les noms proposés pour siéger au sein de cette commission sont :

**Liste NICE ENSEMBLE :**

Titulaires

- M. Philippe PRADAL
- Mme Janine GILLETTA
- M. Alain PHILIP

Suppléants

- M. Bernard BAUDIN
- Mme Emmanuelle BIHAR
- M. Jean-Michel GALY

**Liste CHANGER D'ERE :**

Titulaire

- Mme Michèle MATRINGE

Suppléant

- M. Robert INJEY

**Liste ENTENTE REPUBLICAINE**

Titulaire

- M. André CHAUVET

Suppléant

- Mme B. TANAUJI-DAHAN

Sachant que pour l'ensemble des délibérations qui suivent nous sommes aussi dans l'obligation du vote à bulletin secret, je vous propose de les lister, ensuite des urnes sont disposées dans la salle des Pas perdus et nous ferons une suspension de séance pour permettre à chacun de voter à bulletin secret puis nous reprendrons la séance.

**0.4 COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - DESIGNATION DES MEMBRES**

**M. LE MAIRE.**- J'en viens à la commission d'appel d'offres et à la désignation des membres dans les mêmes conditions soit la désignation de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants.

**Liste NICE ENSEMBLE :**

Titulaires

- M. Philippe PRADAL
- Mme Martine OUKNINE
- Mme Janine GILLETTA

Suppléants

- M. Auguste VEROLA
- M. Jean-Michel GALY
- Mme F. MONIER-PIERRE

**Liste CHANGER D'ERE :**

Titulaire

- Mme Frédérique GREGOIRE

Suppléant

- Mme Michèle MATRINGE

**Liste ENTENTE REPUBLICAINE**

Titulaire

- M. Maurice ALBERTI

Suppléant

- Mme B. TANAUJI-DAHAN

**0.5 BUREAU D'ADJUDICATION - DESIGNATION DES MEMBRES.**

**M. LE MAIRE.**- La délibération n°0.5 se vote toujours à bulletin secret. Deux membres du bureau sont élus à la représentation proportionnelle, ce qui nous donne au plus fort reste 2 membres pour la liste *Nice Ensemble* :

Titulaires : Madame Martine OUAKNINE et M. Philippe PRADAL.

**0.6 COMMISSIONS MUNICIPALES SPECIALES D'ATTRIBUTION D'EMPLACEMENTS SUR LE DOMAINE PUBLIC A DES FINS ECONOMIQUES ET D'OCCUPATION DU DOMAINE COMMUNAL AUX FINS D'EXPLOITATION PUBLICITAIRE - DESIGNATION DES MEMBRES.**

**M. LE MAIRE.**- Pour la délibération n°0.6, c'est la même chose avec 5 titulaires et 5 suppléants.

***I - Commission spéciale d'attribution d'emplacements sur le domaine public à des fins économiques***

**Liste NICE ENSEMBLE :**

Titulaires

- M. Auguste VEROLA  
- Mme Martine OUAKNINE  
- Mme Janine GILLETTA

Suppléants

- M. Alain PHILIP  
- M. Bernard BAUDIN  
- Mme Emmanuelle BIHAR

**Liste CHANGER D'ERE :**

Titulaire

- Mlle Emmanuelle GAZIELLO

Suppléant

- M. Rémi GAECHTER

**Liste ENTENTE REPUBLICAINE**

Titulaire

- Mme Hélène SALICETI

Suppléant

- Mme B. TANAUJI-DAHAN

**II - Commission spéciale d'occupation du domaine communal aux fins d'exploitation publicitaire**

**Liste NICE ENSEMBLE :**

Titulaires

- M. Auguste VEROLA
- M. Alain PHILIP
- Mme Janine GILLETTA

Suppléants

- M. Bernard BAUDIN
- Mme Emmanuelle BIHAR
- M. Jean-Michel GALY

**Liste CHANGER D'ERE :**

Titulaire

- Mme Mari-Luz HERNANDEZ-NICAISE

Suppléant

- M. Paul CUTURELLO

**Liste ENTENTE REPUBLICAINE**

Titulaire

- Mme Brigitte TANAUJI-DAHAN

Suppléant

- Mme Hélène SALICETI

**0.11 CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - FIXATION DU NOMBRE DES MEMBRES - DESIGNATION DES MEMBRES.**

**M. LE MAIRE.**- Pour la délibération n°0.11, je vous propose de fixer à 8 le nombre de membres élus au conseil d'administration ; pour la fixation du nombre de membres, vous aurez aussi à vous prononcer à bulletin secret.

Les noms proposés pour siéger au sein de cette commission sont :

**Liste NICE ENSEMBLE :**

Titulaires

- Mme Joëlle MARTINAUX
- Mme Dominique ESTROSI-SASSONE
- Mme Sandrine FILIPPINI
- M. Jean-Michel GALY
- Mme Pascale FERRALIS
- M. Marouane BOULOUDHNINE

**Liste CHANGER D'ERE :**

Titulaires

- Mme Frédérique GREGOIRE
- M. Abderrazak FETNAN

**Liste ENTENTE REPUBLICAINE**

- Mme Hélène SALICETI

J'en ai terminé pour cette procédure et je déclare les scrutins ouverts.

**M. INJEY**.- La délibération 0.6 est passée deux fois, me semble-t-il.

**M. CHAUVET**.- Monsieur le Maire, je crois que c'est une omission ou une erreur matérielle sur la 0.6 où il y a deux commissions. Pour la commission d'occupation du domaine communal aux fins d'exploitation publicitaire, c'est bien pour ce qui nous concerne Mme Tanauji-Dahan et Madame Saliceti comme vous l'avez annoncé, mais il y a aussi et je crois que vous l'avez oubliée, la commission d'attribution d'emplacements sur le domaine public à des fins économiques : sur cette seconde commission, nous avons inversé en ce qui nous concerne et nous avons mis Mme Saliceti titulaire et Mme Tanauji-Dahan suppléante.

**M. LE MAIRE**.- Je réponds à l'un et à l'autre puisqu'il y a à la fois une question de compréhension et un problème de désignation par rapport à vos propositions : la délibération 0.6, c'est bien une seule délibération pour deux commissions puisqu'il s'agit des deux commissions municipales spéciales d'attribution d'emplacements sur le domaine public à des fins économiques et aux fins d'exploitation publicitaire. Nous avons sur la même délibération ces deux commissions qui sont concernées par la même problématique en réalité, voilà pourquoi elles sont regroupées sur une même délibération. Il n'y a pas d'erreur matérielle là-dessus.

J'ai proposé pour la désignation des membres que nous ayons 5 membres titulaires et 5 membres suppléants pour la commission n°1 qui est la commission spéciale d'attribution d'emplacements sur le domaine public à des fins économiques et même nombre pour la commission n°2 qui est la commission spéciale d'occupation du domaine communal aux fins d'exploitation publicitaire. Pour la Liste *Changer d'Ere*, on est en phase avec vos propositions et, pour la liste *Entente Républicaine*, Monsieur Chauvet, j'avais conformément à vos propositions pour la commission n°1 « commission spéciale d'attribution d'emplacements sur le domaine public à des fins économiques » proposé la candidature comme titulaire de Mme Saliceti et comme suppléante de Mme Tanauji-Dahan.

**M. CHAUVET**.- C'est bon, Monsieur le Maire. La confusion vient du fait que sur mon projet de délibération la commission « ...à des fins économiques » est la n°2 que vous venez d'appeler à l'instant la n°1. Pour moi, elle figure en n°2, voilà d'où vient la confusion. Je suis d'accord pour Mme Saliceti et Mme Tanauji-Dahan. Pour celle que vous appelez à l'instant la n°2 mais qui chez moi est la n°1, c'est l'inverse, Mme Tanauji-Dahan est titulaire et Mme Saliceti est suppléante.

**M. ALLEMAND**.- Juste une demande de renseignement, Monsieur le Maire : pour la délibération n°0.10 que vous n'avez pas évoquée, est-ce un oubli ou vous la détachez du vote ?

**M. LE MAIRE.**- Je ne l'ai pas détaché du vote mais il n'y a pas d'obligation. Là, j'ai passé toutes les commissions pour lesquelles de par la loi il y a une obligation de vote à bulletins secrets.

Monsieur Cuturello demande la parole.

**M. CUTURELLO.**- Simplement, Monsieur le Maire, pour vous informer qu'une obligation professionnelle impérative me contraint à m'absenter, je donne donc procuration à Madame Frédérique Grégoire pour voter à ma place.

**M. LE MAIRE.**- C'est enregistré au procès-verbal. Je suspends la séance le temps que nous procédions aux votes.

*(La séance, suspendue à 10 heures, est reprise 11 heures 25).*

**M. LE MAIRE.**- La séance est reprise. Nous vous communiquerons les résultats de ces différents scrutins dès qu'ils seront connus.

Je passe au point suivant de l'ordre du jour qui est la délibération n°0.10.

#### **0.10 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION NICE COTE D'AZUR - DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE.**

**M. LE MAIRE.**- Les désignations prévues pour cette délibération peuvent se faire au scrutin majoritaire à main levée si vous en êtes d'accord à l'unanimité. Y a-t-il une opposition ? [Non].

Il s'agit de désigner les délégués de la commune à la Communauté d'Agglomération Nice Côte d'Azur. Je vous rappelle que la Communauté d'Agglomération est administrée par un organe délibérant, le conseil communautaire, composé des délégués élus par les conseils municipaux des communes membres.

Ainsi, je vous invite à procéder à la désignation des délégués de la commune auprès de la Communauté d'Agglomération Nice Côte d'Azur, étant précisé que le nombre de sièges statutairement attribué à la commune de Nice est de 35.

Les 35 noms que je vous propose sont les suivants :

M. Christian ESTROSI, M. Eric CIOTTI, M. Rudy SALLES, Mme Muriel MARLAND-MILITELLO, M. Benoît KANDEL, Mme Dominique ESTROSI-SASSONE, M. Christian TORDO, Mme Agnès RAMPAL, Mme Martine OUKNINE, Mme Sandrine FILIPPINI, Mme Joëlle MARTINAUX, M. Lauriano AZINHEIRINHA, Mme Françoise MONIER-PIERRE, M. Pierre-Paul LEONELLI, Mme Fatima KHALDI, Mme Andrée ALZIARI-NEGRE, M. Philippe SOUSSI, M. Jean-Michel GALY, M. Bernard BAUDIN, M. Jean ICART, M. Alain PHILIP, M. Gérard BAUDOUX, Mme Dominique ESTEVE-BAZZINI, Mme Nadia LEVI, Mme Emmanuelle BIHAR, M. Jacques DEJEANDILE, M. Philippe PRADAL, Mme Florence BARALE, M. Jean-Marc GIAUME, Mme Pascale FERRALIS, Puis M. Patrick ALLEMAND, M. Rémi GAECHTER M. Robert INJEY, Mme Sophie DUEZ et M. Paul CUTURELLO.

Je tiens d'ailleurs à insister sur le fait que la loi n'impose en rien que les représentants des conseils municipaux dans les conseils d'agglomération ou de communes ou de communautés urbaines ne se fassent à la parité. On voit bien que dès que la loi n'impose pas, on a tendance à y contrevenir assez facilement. J'ai donc veillé, hormis le maire bien évidemment, à ce que nous présentions en ce qui nous concerne des candidatures à la parité et nous avons donc 15 hommes et 14 femmes issues de la liste *Nice Ensemble*. C'était pour moi l'opportunité de le préciser car c'est un choix politique que nous avons fait pour démontrer que nous respectons l'esprit de parité avec les candidats proposés.

Sur la présentation de ces 35 candidatures, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

***La délibération n°0.10, mise aux voix, est adoptée à la majorité absolue.***

***Vote contre : Monsieur Mari***

***S'abstiennent : les autres élus de la liste l'Entente Républicaine.***

L'ensemble des élus de la liste *Nice Ensemble* et *Changer d'Ere* votent à l'unanimité de leurs membres les 35 candidatures qui vous sont proposées. Je tiens à vous en remercier.

**0.2 POUVOIRS DELEGUES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN APPLICATION DES ARTICLES L. 2122-22 ET L. 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.**

**M. LE MAIRE.**- J'en viens à la délibération n°0.2.

Le conseil municipal a en effet la possibilité de déléguer au maire certaines de ses attributions afin de faciliter la bonne marche de l'administration municipale et ne pas avoir à réunir un conseil municipal à chaque fois que la Ville aura, par exemple, besoin de passer un contrat d'assurance ou de réaliser une ligne de trésorerie. C'est la raison pour laquelle je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir me déléguer les 22 pouvoirs énoncés dans le projet de délibération, décider ensuite que les décisions prises dans ce cadre seront signées par le ou les adjoints et conseillers municipaux agissant par délégation du maire sous ma surveillance et ma responsabilité dans les conditions fixées à l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales, décider enfin qu'en cas d'absence ou d'empêchement du maire les délégations qui m'auront été accordées seront momentanément exercées dans le cadre de la suppléance par l'élu pris dans l'ordre du tableau conformément aux dispositions de l'article L.2122-17 du code général des collectivités territoriales.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

**Mme GAZIELLO.**- Monsieur le Maire, parmi les nombreux pouvoirs qui vous seront délégués avec cette délibération par le conseil municipal, un me tient surtout à cœur, celui qui vous permet de créer des classes dans les établissements d'enseignement. Créer, pas fermer, c'est bien précisé.

En effet, cet article du code général des collectivités territoriales n'a pas prévu que le maire, cet élu préféré des Français, ferme des classes ; a contrario, il lui permet même de rééquilibrer la carte scolaire entre les différentes écoles afin d'éviter des fermetures autant dramatiques que souvent provisoires ; or il y a encore aujourd'hui des parents d'élèves et des enseignants qui manifestent ce matin devant l'inspection d'Académie contre six fermetures à Nice.

Il y a quelques semaines encore vous étiez membre du gouvernement qui a décidé ces suppressions, Monsieur le Maire, 185 emplois d'enseignants équivalents temps plein dans le département parmi les 11 000...

**M. LE MAIRE.**- Je me permets de vous interrompre, Madame, car l'objet de cette délibération n'est pas de débattre de la politique municipale ou de l'éducation nationale. Il s'agit de donner des délégations au maire, c'est tout, conformément à la loi et au code des collectivités territoriales.

Vous savez que nous prévoyons traditionnellement dans ce conseil, lorsqu'on souhaite poser des questions sur un sujet particulier, qu'on les dépose par l'intermédiaire de sa liste avant le débat.

**Mme GAZIELLO.**- Monsieur le Maire, c'est un souhait.

**M. LE MAIRE.**- Oui Madame, mais ce n'est pas à l'ordre du jour et vous n'émettez pas un souhait au moment d'une délibération qui consiste à donner dans le prolongement de ce que nous avons fait ce matin des pouvoirs au maire. Sinon, sur chacun des pouvoirs et des 22 signatures qui me sont affectés, si chacun veut intervenir sur chacun de ces domaines vous imaginez bien que l'on va dénaturer complètement l'ordre du jour et l'objet du conseil municipal de ce matin.

**Mme GAZIELLO.**- Dans le cadre des pouvoirs qui viennent de vous être conférés, je vous demande d'intervenir pour éviter ces fermetures.

**M. LE MAIRE.**- Nous évoquerons ce sujet très volontiers ; Lauriano Azinheirinha qui est l'adjoint en charge de l'éducation a d'ailleurs déjà commencé à recevoir l'ensemble des syndicats de l'Éducation nationale. On sait que je suis très attaché au dialogue social et à la concertation ; d'ailleurs dans d'autres responsabilités, à la présidence du conseil général, j'ai toujours fait voter mes plans pluriannuels comme les décisions touchant à mes responsabilités en matière de collèges à l'unanimité du conseil de l'éducation académique de l'Éducation nationale car je suis toujours à la recherche d'unanimité dans les domaines relevant de ma compétence. Bien évidemment, si ce que vous me demandez est dans le cadre relevant de ma stricte compétence en tant que maire de Nice d'être attentif à trouver des voies en matière d'éducation nationale, je peux vous confirmer que j'y serai attentif, Madame, mais je ne souhaite pas ouvrir un débat national qui n'a pas lieu d'être dans le cadre de cette délibération.

**Mme GAZIELLO.**- Je parlais de vos compétences municipales.

**M. LE MAIRE.**- C'est un problème de police de séance ; sans cela, nous n'aurons pas des séances qui seront conformes à l'esprit qui doit être celui du conseil municipal.

**Mme GAZIELLO.**- Monsieur le Maire, dans le cadre de vos compétences vous pouvez rééquilibrer la carte scolaire, c'est de vos compétences d'éviter les fermetures.

**M. LE MAIRE.**- Je le sais et nous aurons dans ce domaine un grand travail à faire en commun, Madame. Je vous remercie.

Pas d'autres interventions ? Sur ce rapport n°0.2, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

***La délibération n°0.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

**M. LE MAIRE.**- Voici le résultat du scrutin de vote à la proportionnelle au plus fort reste pour la désignation des membres de la commission d'ouverture des plis de délégation de service public (rapport n°0.3) :

Inscrits : 69 votants - Bulletins blancs ou nuls : 0 – Exprimés : 69.

Liste <i>Nice Ensemble</i> :	49
Liste <i>Changer d'Ere</i> :	11
Liste <i>Entente Républicaine</i> :	9

Cela confirme l'élection de :

**Liste NICE ENSEMBLE :**

Titulaires

- M. Philippe PRADAL  
- Mme Janine GILLETTA  
- M. Alain PHILIP

Suppléants :

- M. Bernard BAUDIN  
- Mme Emmanuelle BIHAR  
- M. Jean-Michel GALY

**Liste CHANGER D'ERE :**

Titulaire

- Mme Michèle MATRINGE

Suppléant

- M. Robert INJEY

**Liste ENTENTE REPUBLICAINE**

Titulaire

- M. André CHAUVET

Suppléant

- Mme B. TANAUJI-DAHAN

Voici le résultat du scrutin de vote à la proportionnelle au plus fort reste pour la désignation des membres de la commission d'appel d'offres (rapport n°0.4) :

Inscrits : 69 votants - Bulletins blancs ou nuls : 0 – Exprimés : 69.

**Liste NICE ENSEMBLE :**

Titulaires

- M. Philippe PRADAL
- Mme Martine OUAKNINE
- Mme Janine GILLETTA

Suppléants :

- M. Auguste VEROLA
- M. Jean-Michel GALY
- Mme F. MONIER-PIERRE

**Liste CHANGER D'ERE :**

Titulaire

- Mme Frédérique GREGOIRE

Suppléant

- Mme Michèle MATRINGE

**Liste ENTENTE REPUBLICAINE**

Titulaire

- M. Maurice ALBERTI

Suppléant

- Mme B. TANAUJI-DAHAN

Dans ce prolongement, je souhaite officiellement et publiquement signer devant vous l'arrêté municipal portant délégation de fonction à Madame Mari-Luz HERNANDEZ-NICAISE en sa qualité de présidente de la commission d'appel d'offres, en lieu et place du maire de Nice qui reste bien évidemment président de droit.

*(Monsieur le Maire, Christian Estrosi, signe la délégation)*

Voilà ainsi nos engagements tenus et respectés et je passe bien volontiers la parole à Madame Hernandez-Nicaise.

**Mme HERNANDEZ-NICAISE.**- Un bref commentaire, Monsieur le Maire : dans une démarche d'opposition constructive pour participer à une gestion intègre de notre ville, notre groupe a donc accepté d'assumer la présidence de la C.A.O et je vous remercie de m'avoir désignée à ce poste. Après sept ans de travail en tant que membre de cette commission, je mesure à sa juste valeur cette charge et les responsabilités qu'elle implique.

Je commencerai par remercier mon prédécesseur, Paul Spinelli, dont j'ai apprécié les qualités tout au long de ces longues années, sa rigueur, son souci constant du respect de la loi mais aussi sa jovialité et son respect de l'autre. Je lui souhaite une longue retraite heureuse.

Je voudrais aussi m'adresser tout d'abord à tout le personnel de la commande publique et des appels d'offres pour leur dire que je sais la somme d'efforts qu'ils déploient pour que les marchés de la ville soient attribués dans les meilleures conditions ; ils et elles m'ont déjà beaucoup apporté, je suis heureuse de les retrouver bientôt et de travailler avec tous.

Enfin, si la seule présidence de la commission implique beaucoup de travail, elle donne un pouvoir limité et je ne pourrai rien faire de constructif sans une bonne coopération avec les membres de la C.A.O mais aussi avec les collègues

détenteurs du pouvoir adjudicateur. J'espère que nous ferons un vrai travail d'équipe et je les remercie d'avance.

Une mandature particulièrement délicate nous attend avec des challenges importants. Sur un plan purement fonctionnel, je vous rappelle qu'il va falloir passer à la dématérialisation des procédures et si l'exemple des délibérations du conseil est extrêmement encourageant ce sera probablement plus ardu pour les dossiers de passation des marchés, mais je vous fais confiance.

Sur un plan plus programmatique, j'ai noté avec satisfaction que vous aviez fait vôtre une de nos idées directrices : l'adjoint au développement durable à compétences transversales. Une gouvernance coresponsable implique des marchés et une politique d'achat de la ville (politique d'achat qui est très importante à mes yeux) affichant clairement certaines priorités. Il faudra que ces priorités soient rapidement prises en compte dans tous, absolument tous les cahiers des charges : normes de construction, sobriété de consommation, gestion différente des espaces verts, j'y veillerai constamment.

Enfin, la mandature précédente nous a appris qu'une gestion saine exige une grande vigilance ; les hommes en situation de pouvoir peuvent faillir. Je considère le rôle de la commission précisément comme celui d'une vigie et je travaillerai au poste que vous me confiez pour donner une image d'intégrité des services de notre ville. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Je vous remercie, Madame, pour la qualité de vos propos et pour votre sincérité ; je veux saluer d'ailleurs le fait que votre liste m'ait proposé parmi ses membres, sans doute celle qui a le plus d'expérience à cette fonction. Je veux dire que je n'aurai pas une virgule à retirer de tout ce que vous venez d'exprimer ; je partage chacun de ces propos, ils témoignent en tout cas de la sincérité, de la volonté et de la loyauté qui seront les vôtres ; en retour, vous pouvez être assurée de la mienne et de celle des membres de la liste de *Nice Ensemble* qui siègeront à la commission d'appel d'offres afin que nous puissions garantir ensemble aux Niçoises et aux Niçois que leur municipalité et que l'ensemble de leur administration travaillera dans la plus grande transparence et l'intégrité qu'ils sont en droit d'exiger de la part de leurs élus parce que se voir confier par la démocratie de porter un mandat comme celui qui est le nôtre est sans doute ce qu'il y a de plus noble et nous n'avons pas le droit de le trahir.

Merci, Madame la présidente, pour vos propos qui sont de bon augure et qui nous amèneront, les uns et les autres, à relever un beau défi pour la ville de Nice. Je crois que nous sommes la seule grande ville de France qui offre cet exemple et je suis très heureux que ce soit ma ville, Nice, qui aujourd'hui soit capable d'offrir cet exemple à la France entière. (*Applaudissements*)

Je veux profiter encore de cet instant pour avoir une pensée pour M. Aldo Giordano qui était un huissier du cabinet du maire très apprécié ; malheureusement, ni les uns ni les autres n'ont pu se rendre aux côtés de sa famille vers sa dernière demeure ce matin pour l'accompagner et je remercie notre adjoint, Auguste Vérola, d'avoir bien voulu accepter de représenter à la fois le maire et l'ensemble de la municipalité à cette occasion. Je veux témoigner à tous ses collègues du cabinet et des huissiers notre sympathie et nos sincères condoléances. Merci.

On passe au scrutin pour la commission municipale spéciale d'attribution d'emplacements sur le domaine public à des fins publicitaires :

Inscrits : 69 votants - Bulletins blancs ou nuls : 1 – Exprimés : 68.

**Liste NICE ENSEMBLE :**

Titulaires

- M. Auguste VEROLA
- M. Alain PHILIP
- Mme Janine GILLETTA

Suppléants :

- M. Bernard BAUDIN
- Mme Emmanuelle BIHAR
- M. Jean-Michel GALY

**Liste CHANGER D'ERE :**

Titulaire

- Mme Mari-Luz HERNANDEZ-NICAISE

Suppléant

- M. Paul CUTURELLO

**Liste ENTENTE REPUBLICAINE**

Titulaire

- Mme Brigitte TANAUJI-DAHAN

Suppléant

- Mme Hélène SALICETI

Pour le scrutin de la commission municipale spéciale d'attribution d'emplacements sur le domaine public à des fins économiques :

Inscrits : 69 votants - Bulletins blancs ou nuls : 0 – Exprimés : 69.

**Liste NICE ENSEMBLE :**

Titulaires

- M. Auguste VEROLA
- Mme Martine OUAKNINE
- Mme Janine GILLETTA

Suppléants :

- M. Alain PHILIP
- M. Bernard BAUDIN
- Mme Emmanuelle BIHAR

**Liste CHANGER D'ERE :**

Titulaire

- Mlle Emmanuelle GAZIELLO

Suppléant

- M. Rémi GAECHTER

**Liste ENTENTE REPUBLICAINE**

Titulaire

- Mme Hélène SALICETI

Suppléant

- Mme B. TANAUJI-DAHAN

Dans l'attente des derniers résultats, je vais vous donner les délégations définitives que j'ai accordées à chacun des adjoints au maire et des conseillers municipaux :

▪ Eric CIOTTI, 1<sup>er</sup> adjoint en charge du développement durable, de l'aménagement urbain, des travaux, des déplacements, de la circulation, du stationnement, de l'environnement, des espaces verts et des installations classées. C'est la grande délégation transversale que j'ai voulue pour montrer que désormais dans toutes les initiatives qui seront prises par notre municipalité il y aura un passage obligé qui sera que le développement durable sera une exigence sur chacune de nos initiatives et de nos réalisations.

▪ Véronique PAQUIS, 2<sup>ème</sup> adjoint chargée de la recherche.  
▪ Rudy SALLES, 3<sup>ème</sup> adjoint chargé du tourisme et des relations internationales.

▪ Muriel MARLAND-MILITELLO, chargée de la politique culturelle.

▪ Benoît KANDEL, chargé de la sécurité.  
▪ Dominique ESTROSI-SASSONE, chargée du logement, de la cohésion sociale et de la lutte contre les discriminations.

▪ Christian TORDO, pour l'économie, l'emploi et les finances.  
▪ Denise FABRE pour le rayonnement et l'image des relations publiques de la ville de Nice.

▪ Daniel BENCHIMOL pour la santé publique et l'hygiène.  
▪ Agnès RAMPAL pour l'enseignement supérieur, la vie étudiante, les rapatriés et les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

▪ Auguste VEROLA, chargé de la proximité, des services à la population, commerce, artisanat, marchés, cultes et élections.

▪ Martine OUAKNINE pour le contentieux et les affaires juridiques.

▪ Gilles VEISSIERE aux sports.  
▪ Sandrine FILIPPINI pour le handicap et le suivi des commissions d'accessibilité.

▪ Bernard ASSO aux affaires européennes.  
▪ Joëlle MARTINAUX aux affaires sociales et à la solidarité.  
▪ Lauriano AZINHEIRINHA à l'éducation et à la jeunesse.  
▪ Françoise MONIER-PIERRE à la petite enfance.  
▪ Pierre-Paul LEONELLI à la propreté.  
▪ Janine GILLETTA pour le patrimoine communal.

▪ Olivier BETTATI, Fatima KHALDI, Joseph CALZA, Philippe SOUSSI, Catherine MOREAU sont nommés adjoints de territoire avec Andrée ALZIARI-NEGRE qui, en plus de ce poste, sera également subdéléguée à la protection animale.

Il faut savoir qu'ultérieurement, et notamment dans le cadre de la discussion de notre règlement intérieur, nous aurons à regarder à nouveau le découpage des territoires qui seront affectés à chacun de ces adjoints.

En ce qui concerne les conseillers municipaux qui ont une délégation ou une subdélégation :

- François RABUT : les anciens combattants,
- Jean ICART : les déplacements et la circulation,
- Bernard BAUDIN : les espaces verts,
- Alain PHILIP : autorisations de construire et l'urbanisme,
- Dominique ESTEVE-BAZZINI : le tourisme,
- Véronica VECCHIONI : les relations transfrontalières,
- Raoul MILLE : la littérature, la lutte contre l'illettrisme et l'histoire,
- Gérard BAUDOUX : l'art moderne et contemporain,
- Maty DIOUF : l'intégration et la lutte contre les discriminations,
- Philippe PRADAL : les finances et les comptes publics,
- Gilda PERINETTI : les actions de prévention en matière de santé (toxicomanie et sida en particulier),
- Marouane BOULOUDHNINE : la santé scolaire,
- Pascale FERRALIS : la solidarité grand âge,
- Eliana ELOIT : la vie étudiante,
- Jacques DEJEANDILE : l'accessibilité du handicap dans le domaine des transports,
- Jean-Michel GALY : la citoyenneté des seniors,
- Annie KASSIGHIAN : l'Etat civil,
- Christiane AMESLAND : les relations armée – nation,
- Nadia LEVI : les ressources humaines et le protocole,
- Emmanuelle BIHAR : commission de sécurité,

- Florence BARALE : le développement économique
- Jean-Marc GIAUME : le patrimoine historique, la langue et culture niçoise.

Voici l'ensemble des délégations qui sont attribuées à chacun des adjoints et des conseillers municipaux.

Voici le résultat du scrutin au plus fort reste pour la délibération n°0.5 :

Inscrits : 49 votants - Bulletins blancs ou nuls : 0 – Exprimés : 49.

Sont élus comme membres titulaires pour *Nice Ensemble* :

Titulaires

- Mme Martine OUAKNINE et M. Philippe PRADAL

Dans l'attente du dernier résultat de vote concernant les membres du CCAS, je vais inviter Madame la présidente de la commission d'appel d'offres à bien vouloir me rejoindre pour lui remettre officiellement sa délégation.

*(Mme HERNANDEZ-NICAISE monte à la tribune aux côtés du maire de Nice)*

Je vous remercie, Madame, d'avoir accepté cette responsabilité.

**Mme HERNANDEZ-NICAISE.**- J'espère m'en montrer digne et faire du bon travail avec toutes et tous. *(Applaudissements)*

**M. LE MAIRE.**- Il m'est indiqué que l'on a un problème sur le calcul du résultat pour le CCAS, notamment sur le plus fort reste. Je vous propose de reporter à la prochaine séance la désignation des membres du CCAS ; je veux simplement indiquer que, sur le plus fort reste, les résultats qui nous sont donnés seraient plutôt au désavantage de la liste *Changer d'Ere* et que cela ne correspond pas à nos calculs initiaux ; c'est pour ne pas vous désavantager que je propose que nous reportions à la prochaine séance la désignation des membres du CCAS.

**M. CHAUVET.**- Nous sommes d'accord avec votre proposition, Monsieur le Maire, mais peut-on à titre intellectuel avoir une idée du problème qui est posé, s'il vous plaît ?

**M. LE MAIRE.**- Bien sûr. La réponse est la suivante : dans les bulletins de vote que nous avons et qui avaient fait l'objet d'un accord général, nous étions à 5/2/1 ; cela correspondait à nos accords initiaux. Le résultat des votes aboutissant à 6/1/1, nous sommes obligés de refaire tous les calculs et de reprendre la procédure à zéro afin de respecter nos engagements réciproques vis-à-vis de chacune des listes ;

voici ce qui m'amène à demander le retrait de cette procédure et à la reporter à la prochaine fois. Cette explication vous convient-elle ?

**M. CHAUVET**. - Oui.

**M. LE MAIRE**. - Je vous remercie, Monsieur Chauvet.

Notre ordre du jour s'achevant, je vous remercie pour la qualité de nos travaux et la séance s'achève ainsi.

◆◆◆

La séance est levée à 12 heures

◆◆◆